

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

ABSENT : M. Escapil-Inchauspé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres.

Par délibération du 5 juin 2014, le conseil municipal a procédé à la création, pour la durée du mandat, de cinq commissions municipales et fixé la liste de leurs membres respectifs.

La nouvelle composition du conseil municipal nécessite de pourvoir les postes vacants au sein de deux de ces commissions tout en respectant « le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale » (article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales).

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications de composition des commissions municipales concernées, en désignant pour :

- la commission municipale « Culture, jumelages, patrimoine et animation »
 - Monsieur Philippe Daubisse
- la commission municipale « Finances, systèmes d'information et ressources humaines »
 - Monsieur Philippe Daubisse
- la commission municipale « Action éducative et solidarités »
 - Monsieur Alain Duzert

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.